

RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION



Kaya, le 18 janvier 2021 : abris d'une PDI en mauvais état

CENTRE-NORD

JANVIER 2021

I. CONTEXTE / POINTS SAILLANTS

Le contexte sécuritaire du mois de janvier a été caractérisé par trois (3) incidents sécuritaires, dont deux dans la commune de Barsalogo et un dans la commune de Bouroum. Celui qui a eu lieu à Ourfaré (commune de Bouroum) a occasionné le déplacement de cent trente-cinq (135) personnes qui se sont installées dans le chef-lieu de la commune (Bouroum).

II. ZONES COUVERTES

Au cours du mois de janvier 2021, deux cent trois (203) sorties/missions de monitoring ont été effectuées dans vingt-deux (22) communes de la région du Centre-Nord réparties comme suit :

- ✚ **Province du Bam** : Bourzanga, Kongoussi, Rollo, Sabcé, Tikaré et Zimtenga
- ✚ **Province du Sanmatenga** : Kaya, Pissila, Korsimoro, Boussouma, Dablo, Pensa, Namissigma et Pibaoré
- ✚ **Province du Namentenga** : Boulsa, Boala, Dargo, Tougouri, Zéguédéguin, Nagbingou, Yalgo et Bouroum

III. CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATIONS

Le mois sous rapport a été caractérisé par d'importants mouvements de population dans les communes de Barsalogo et de Bouroum comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : mouvements de population enregistrés au cours du mois de janvier 2021

Origine				Destination					#individus	Type de mouvements	Raisons
Région	Province	Commune	Villages	Région	Province	Commune	Secteur	Villages			
Centre Nord	Namentenga	Bouroum	Ourfaré	Centre Nord	Namentenga	Bouroum		Silmagué	120	Premier déplacement	Assassinat
Centre Nord	Sanmatenga	Pensa		Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site d'accueil n°5		2	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Foubé	Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site d'accueil n°1		8	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Boromo		Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site d'accueil n°1		4	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Foubé	Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site d'accueil n°5		9	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Centre Nord	Sanmatenga	Kaya		Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site d'accueil n°5		8	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Centre Nord	Sanmatenga	Dablo		Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site d'accueil n°5		8	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Sahel	Soum	Kelbo		Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site d'accueil n°5		7	Premier déplacement	Insécurité
Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Foubé	Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogo	Site n°6		6	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie

Origine				Destination					#individus	Type de mouvements	Raisons
Région	Province	Commune	Villages	Région	Province	Commune	Secteur	Villages			
Sahel	Soum	Tongomael	Taoure mba	Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogho	Site n°6		8	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Sahel	Soum	Arbinda	Balame	Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogho	Site n°6		7	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Sahel	Soum	Tongomael	Taoure mba	Centre Nord	Sanmatenga	Barsalogho	Site n°3		5	Déplacement secondaire	Amélioration des conditions de vie
Centre Nord	Namentenga	Bouroum	Oulfaré	Centre Nord	Namentenga	Bouroum	Bouroum centre		135	Premier déplacement	Assassinat
									327		

L'on note une hausse des mouvements de populations (13) comparativement au mois de décembre 2020 (3).

Selon les informations rapportées, la hausse du nombre de mouvements de population s'explique par la recherche de meilleures conditions de vie (76,93%), l'assassinat par les HANI (15,38%) et l'insécurité (7,69%).

Ces mouvements ont occasionné le déplacement initial de deux cent soixante-deux (262) personnes et le déplacement secondaire de soixante-cinq (65) personnes soit au total trois cent vingt-sept (327) personnes déplacées internes.

IV. PROBLEMES DE PROTECTION

4.1. DES INCIDENTS SECURITAIRES

La situation sécuritaire reste toujours préoccupante. Trois (3) incidents sécuritaires ont été enregistrés dans les communes de Barsalogo et de Bouroum.

Commune de Barsalogo : Deux (2) incidents sécuritaires majeurs ont été enregistrés ;

Notons que le 25 janvier 2021 à Bangmiougou (village situé à quinze kilomètres de Barsalogo) des HANI auraient intercepté des femmes pour retirer les vivres qu'elles transportaient des vivres à l'aide deux (2) charrettes. Fort heureusement, les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) qui étaient en patrouille de sécurisation dans les lieux se sont farouchement opposés aux HANI. Ils auraient eu des échanges de tirs. Trois (3) HANI auraient été tués. Les VDP auraient remis les vivres des victimes à la Mairie pour restitution aux propriétaires (femmes) qui ont fui lors des échanges de tirs.

Le 23 janvier 2021 dans le village de Kogyendé ; un VDP aurait été tué par un HANI, il ressort que les enquêtes menées par les Forces de Défense et de Sécurité ont conduit à l'arrestation de trois (3) complices à Pensa.

Commune de Bouroum : un incident sécuritaire ; il s'agit de l'assassinat de deux (2) hommes du village de Oulfaré dans la matinée du 25 janvier 2021 par des HANI. Il ressort des informations recueillies que les HANI sont venus exécuter les victimes et sont repartis sous le regard impuissant des habitants du village. Cet incident aurait occasionné un mouvement de population (135 personnes) avec pour destination Bouroum centre.

4.2. DES INCIDENTS DE PROTECTION

Quatre-vingt-sept (87) incidents de protection ont été enregistrés au cours du mois de janvier 2021 comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : répartition des incidents de protection enregistrés au cours du mois de janvier 2021

	Barsalogo	Boala	Bourzanga	Dargo	Kaya	Kongoussi	Mane	Pissila	Tougouri	Yalgo	Zéguédéguin	TOTAL
Atteintes à l'intégrité physique ou psychique	3	1	2	1						11	1	19
Menace	1		2								1	4
Torture										2		2
Violences psychiques	2	1		1						9		13
Atteintes aux droits des enfants						1						1
Exploitation économique d'un enfant						1						1
Droit à la propriété			1									1
Pillage			1									1
Violences basées sur le genre	6		4		21	6	1	3	10	15		66
Agression physique	3				4			3	2	8		20
Déni de ressources, d'opportunités ou de services			1		4	5			5	5		20

Lévirat forcé			1									1
Mariage forcé	1				9		1					11
Violence psychologique/afective	2		2		4	1			3	2		14
TOTAL	9	1	7	1	21	7	1	3	10	26	1	87

Les violences basées sur genre (VBG) représentent 76% des cas enregistrés au cours du mois. Cette prédominance des cas de VBG pourrait être liée à la paupérisation des ménages et le faible pouvoir économique de la femme surtout en milieu rural constituent des facteurs favorisant la survenue de ce type de violations de droits.

Hormis les VBG, vingt un (21) cas de violations de droit ont été enregistrés avec une forte dominance des atteintes à l'intégrité physique et psychique liée à la dégradation progressive de la situation sécuritaire dans les zones de Barsalogo et de Bouroum.

Du sexe et statut des survivant(e)s des incidents de protection hormis les VBG : il ressort de l'analyse des données recueillies que les femmes sont les plus exposées aux violations de droits. En effet, au cours de la période sous rapport, les vingt-un (21) cas enregistrés sont des personnes déplacées internes dont dix-sept (17) femmes et quatre (4) hommes. Les HANI obligent les femmes à assister à la torture ou à l'assassinat de leurs proches ou les menacent ouvertement en leur interdisant l'accès de certains lieux (brousse) au risque d'être tuées.

Des auteurs présumés des incidents de protection hormis les VBG : vingt (20) cas de violations de droits ont été commis par les groupes armés avec un nombre élevé de violences psychiques (13) et un (1) ???? par un membre de la communauté.

V. SGBV

Soixante-six (66) survivant(e)s de violences basées sur le genre ont été identifiés et documentés au cours de ce mois. Le tableau ci-dessous indique la répartition des types de VBG enregistrés selon la commune de résidence.

Tableau 3 : répartition des types de SGBV identifiés selon la commune de résidence des survivantes

	Barsalogo	Bourzanga	Kaya	Kongoussi	Mane	Pissila	Tougouri	Yalgo	TOTAL
Agression physique	3		4			3	2	8	20
Déni de ressources, d'opportunités ou de services		1	4	5			5	5	20
Lévirat forcé		1							1
Mariage forcé	1		9		1				11
Violence psychologique/affektive	2	2	4	1			3	2	14
TOTAL	6	4	21	6	1	3	10	15	66

66 cas de VBG ont été enregistrés : 30,3% sont des cas d'agression physique, 30,3% sont des cas de déni de ressource, d'opportunités ou de services, 21,22% sont des cas de violence psychologique et 18,18% sont des cas de mariage forcé.

Le taux d'agression physique est élevé, cela est le fait, en premier lieu, des HANI qui brutalisent les femmes qui se rendent en brousse pour la recherche du bois de chauffe. En second lieu, cela a résulté de mésententes dans les familles entre les conjoints.

Le taux de déni de ressources, d'opportunités ou de services est élevé en ce sens que les conjoints privent leurs épouses de vivres et s'opposent à ce qu'elles mènent des activités génératrices de revenus. Selon les informations recueillies, certains maris ne s'occupent pas bien de leurs épouses, elles peinent pour avoir des vivres pour assurer le repas quotidien. Une d'entre elles a affirmé que bien que son mari travaille dans les mines et qu'il ait de l'argent, elle ne peut pas avoir de l'argent pour payer des vivres pour nourrir ses enfants. Souvent, elle et les enfants passent toute la journée sans manger.

Les mariages forcés ont été commis par des parents qui ont donné leurs filles mineures par force et par de belles familles, qui ont contraint des femmes veuves à se remarier après la mort de leurs époux, avec les frères de ceux-ci. C'est le cas d'une femme PDI, qui, après le décès de son mari, a été contrainte d'épouser le petit frère. Elle affirme avoir reçu des menaces de bannissement et d'interdiction de voir ses enfants si elle s'oppose à cette union.

Les violences psychologiques ont été commises sur des femmes, PDI et membres de la communauté hôte, par les conjoints qui tiennent des propos dévalorisants envers elles.

Ces cas se répartissent comme suit par commune :

Commune de Barsalogo (Sanmatenga) : Les cas d'agression physique enregistrés auraient été commis par des HANI et par les conjoints.. Pour le cas du mariage forcé, la survivante serait une fillette âgée de 16 ans qui aurait été donnée en mariage à un vieillard. Ne voulant guère consommer l'union avec ce dernier, elle a préféré fuir et est allée se réfugier chez sa tante maternelle qui l'a par la suite conduite au niveau du service social communal pour une médiation familiale. Quant aux violences psychologiques/affectives, elles auraient été commises sur des femmes déplacées internes par leurs conjoints qui, sous l'effet de l'alcool, tiennent des propos dévalorisants envers elles.

Commune de Bourzanga (Bam) : le cas de déni de ressources, d'opportunités et de services a été commis sur une femme retournée à qui le conjoint prive de vivres et s'oppose catégoriquement à ce que sa femme mène des activités génératrices de revenus. Pour les deux (2) cas de violences psychologiques/affectives, les victimes affirment qu'elles subissent quotidiennement des injures de la part de leurs conjoints. Le conjoint d'une survivante l'aurait traitée de « femme de malheur » et refuse tout ce qui vient d'elle. Un cas de mariage forcé aurait été commis sur une femme déplacée interne âgée de 40 ans. Selon, les informations rapportées, après le décès de son mari, elle a été contrainte par la famille de son défunt mari d'épouser son petit frère. Elle affirme avoir reçu des menaces de bannissement et d'interdiction de voir ses enfants si toutefois elle s'oppose à cette union.

Commune de Kaya (Sanmatenga) : les survivantes de mariage forcé sont pour la plupart âgées de 16 et 17 ans. Elles auraient été données en mariage par leurs pères. Malgré les menaces de bannissement de la famille en cas de refus, elles ont quitté le domicile familial pour se réfugier chez les sœurs religieuses (7) ou chez leurs tantes maternelles (2). Les cas d'agressions physiques, de déni de ressources d'opportunités et de services, et de violences psychologiques/affectives enregistrés résultent des mésententes conjugales liées au manque de ressources notamment financières pour satisfaire aux besoins vitaux des membres de leurs familles.

Commune de Yalgo (Namentenga) : tous les cas de SGBV enregistrés ont été commis par le conjoint de la survivante. Sur les quinze (15) cas SGBV identifiés dans la commune, dix (10) sont des femmes déplacées internes et cinq (5) proviennent de la communauté hôte. Les âges des survivantes sont compris entre 21 et 56 ans. L'analyse des informations collectées indique que le faible pouvoir économique de la femme constitue la cause de survenue de ces types de violations de droits avec comme conséquence la détérioration du climat familial.

Commune de Tougouri (Namentenga) : les dénis de ressources, d'opportunité et de service ont été commis sur deux (2) femmes de la communauté hôte et sur trois (3) femmes déplacées internes. Les survivantes ont un âge compris entre 17 et 35 ans. Leurs conjoints seraient les présumés auteurs. Selon les informations recueillies, ceux-ci ne s'occupent pas bien d'elles, elles peinent pour avoir des vivres pour assurer le repas quotidien. Une d'entre elles affirme que bien que son mari travaille dans les mines et qu'il a beaucoup d'argent, elle ne peut même pas avoir l'argent pour payer des vivres pour nourrir ces enfants. Souvent elle et ses enfants peuvent passer toute une journée sans manger.

Commune de Pissila (Sanmatenga) : les cas d'agression physique enregistrés à Pissila ont été commis par des HANI sur trois (3) femmes déplacées originaires d'Ouintokoulga. L'incident s'est produit le 18 janvier 2021 quand ces dernières sont allées en brousse pour chercher du bois.

Commune de Mané (Sanmatenga) : Pour le cas de mariage forcé de Mané, il ressort des informations collectées que le père de la survivante âgée de 17 ans aurait prétexté le fait qu'elle ne travaille pas bien à l'école pour la donner en mariage.

VI. PROTECTION DE L'ENFANCE

Neuf (9) cas de violations de droits de l'enfant ont été enregistrés au cours du mois de janvier. Il s'agit d'un (1) cas de déni de ressources, d'opportunité ou de services (Tougouri), d'un (1) cas d'abandon d'enfant (Boussouma) et de sept (7) cas de mariage forcé, dont six (6) à Kaya et un (1) à Barsalogo.

Du cas de déni de ressources, d'opportunités ou de service : selon les informations rapportées, l'incident s'est produit dans le mois de décembre, la survivante âgée de 17 ans aurait été mariée sans son consentement. Son conjoint, âgé de trente-cinq (35) ans la prive de vivres et lui interdit de mener des activités génératrices de revenus.






Du cas d'abandon d'enfant : Selon l'information reçue le 17 janvier 2021 à Soaga (commune de Boussouma) dans la province de Sanmatenga, un individu aurait creusé un trou et a enterré vivant un nouveau-né âgé de cinq (5) jours. Il aurait refermé le trou avec du sable et un pagne. C'est un garçonnet âgé d'une dizaine d'années qui, attiré par son chien de compagnie, a permis d'extraire la victime du trou où elle était ensevelie. Elle a été conduite d'urgence au Centre Hospitalier régional (CHR) pour des soins appropriés.

Des cas de mariage forcé : les survivantes dont les âges sont compris entre 16 et 17 ans ont été données en mariage sans leur consentement. Ayant refusé de consommer leur union, elles ont préféré fuir du domicile familial. Sur les sept (7) survivantes, cinq (5) ont trouvé refuge chez les sœurs religieuses à Kaya et deux (2) chez leur tante maternelle respectivement à Kaya et à Barsalogo.

VII. PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

7.1. PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION

GROUPES A RISQUE	PROBLEMES IDENTIFIES
Femmes à risque	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Victimes de violences basées sur le genre (mariage forcé, lévirat, déni de ressource et d'opportunité) ✚ Difficulté d'accéder aux services sociaux de base (Centre de santé éloigné et parfois inaccessible du fait de l'insécurité) ✚ Manque d'abris, de vivres et AME ✚ Absence de microcrédits pour la réalisation des AGR ✚ Absence de kits de dignité (filles et femmes en âge de procréer)
Enfant à risque	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Documentation ✚ Scolarisation ✚ Alimentation ✚ Négligence
Personnes âgées à risque	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Difficulté d'accéder aux centres de santé ✚ Abris ✚ Vivres

GROUPES A RISQUE	PROBLEMES IDENTIFIES
Personne vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none">  Victimes de discrimination  Difficulté d'accéder aux centres de santé  Abris  Manque de vivres  Kits de dignité pour les femmes/filles handicapées

7.2. PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES

Les sorties de monitoring ont permis d'identifier cent soixante-quatre (164) personnes à besoin spécifique comme l'atteste le tableau ci-dessous qui fournit des éléments d'information sur leur degré de vulnérabilité et des notes aux dossiers ont été élaborées pour leur prise en charge au courant du mois prochain.

Tableau 4 : répartition des PBS identifiées au cours du mois de janvier 2021

	Barsalogho	Boala	Boulsa	Bouroum	Bourzanga	Dargo	Kaya	Kongoussi	Pensa	Pissila	Tougouri	Zéguédéguin	TOTAL
Besoins spécifiques de protection juridique physique								3	1		13		17
Personne Déplacée Interne								3	1		7		11
Population hôte											6		6
Condition médicale sérieuse							2						2
Personne Déplacée Interne							2						2
Enfant à risque			2				1						3
Personne Déplacée Interne			2				1						3
Femmes en situation à risque		6	1	8	18	3	54	3		3		2	98
Personne Déplacée Interne		6	1	8	11	3	33	3		3		2	70
Population hôte					1		21						22
Retourné					6								6
Parent isolé ou personne isolée responsable de subvenir aux besoins							3	2					5
Personne Déplacée Interne							3	2					5
Personne âgée à risque		1		1	1	1	4						8
Personne Déplacée Interne		1		1		1	4						7
Retourné					1								1
Unité de la famille							1						1
Personne Déplacée Interne							1						1
Violence sexuelle et sexiste (SGBV)	15				5		6						26
Personne Déplacée Interne	13				3		4						20
Population hôte	2						2						4
Retourné					2								2
Personne vulnérable à risque		2				1	1						4
Personne Déplacée Interne		2				1	1						4
TOTAL	15	9	3	9	24	5	72	8	1	3	13	2	164

VIII. ETAT DE DROIT

Le monitoring montre que les services étatiques sont fonctionnels de manière générale.

IX. PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Les comités de protection ont, au cours de ce mois de janvier 2021, réalisé des séances de sensibilisations dans leurs communautés respectives. Au total quarante-deux (42) séances de sensibilisation ont été enregistrées comme l'atteste le tableau ci-dessous

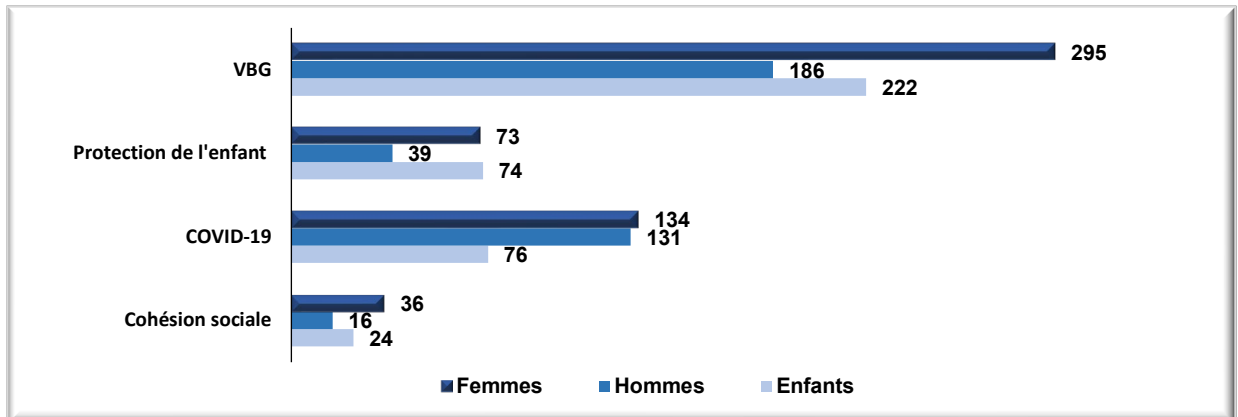
Tableau : répartition des séances de sensibilisation des comités de protection selon leurs communes d'intervention.

	Cohésion sociale	COVID-19	Protection de l'enfant	VBG	TOTAL
Barsalogho		4	1	7	12
Bouroum	1	2			3
Bourzanga	1			1	2
Dablo		3		3	6
Dargo				1	1
Kaya		1		5	6
Pensa		1	2	1	4
Tougouri		1	1	1	3
Yalgo				4	4
Zéguédinguin			1		1
TOTAL	2	12	5	23	42

Au regard du nombre élevé de VBG enregistré au cours du mois de décembre 2020 (72 cas) dont 80,56% ont été enregistrés dans les communes de Yalgo (18 cas), Barsalogho (17 cas), Kaya (16 cas) et Dablo (7 cas), les comités de protection ont mis l'accent dans ces localités sur les thématiques en vue de prévenir la récurrence de ce type de violation.

Mille trois cent six (1306) personnes dont trois cent quatre-vingt-seize (396) enfants, cinq cent trente-huit (538) femmes et trois cent soixante-douze (372) hommes ont pris part aux différentes séances de sensibilisations. Le graphique ci-dessous présente le nombre de participants selon la thématique abordée.

Graphique 1 : répartition des personnes touchées par les sensibilisations par thématique abordée



X. SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Au cours de la période sous revue, le constat qui se dégage lors des sorties de monitoring est que le besoin en abris est récurrent dans les communes couvertes au cours du mois de janvier 2021.

Dans la commune de Pensa, le Préfet a sollicité l'appui des structures humanitaires pour faciliter le relogement, des PDI qui étaient installées dans les écoles depuis un bon moment, dans la mesure où les activités pédagogiques reprennent dans lesdites écoles.

Les PDI de la commune de Boulsa dans le village de Sanghin ont exprimé leurs besoins en abris une situation qui rend leurs conditions de vie très préoccupante. Dans cette zone on a enregistré 08 ménages composés de 98 personnes, dont 52 enfants, 28 femmes et 18 hommes. En effet, ces derniers depuis leur arrivée dans la localité d'accueil, aucun site aménagé n'a été mis à leur disposition ; ce sont les familles d'accueil qui ont mis tout en œuvre pour héberger l'ensemble de ces PDI dans des cases et des maisons en mauvais état.

XI. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Au cours de la période sous rapport, ICAHD International a participé à la **réunion mensuelle du cluster Protection** Centre-Nord tenue le 27 janvier 2021.

XII. RECOMMANDATIONS

Recommandations	A qui ?
Intensifier les sensibilisations sur le mariage forcé	ICAHD International ; Acteurs de la protection
Construire des abris pour les PDI de Pensa qui étaient logées dans les écoles	UNHCR ; NRC